

Cap vers l'autonomie numérique !

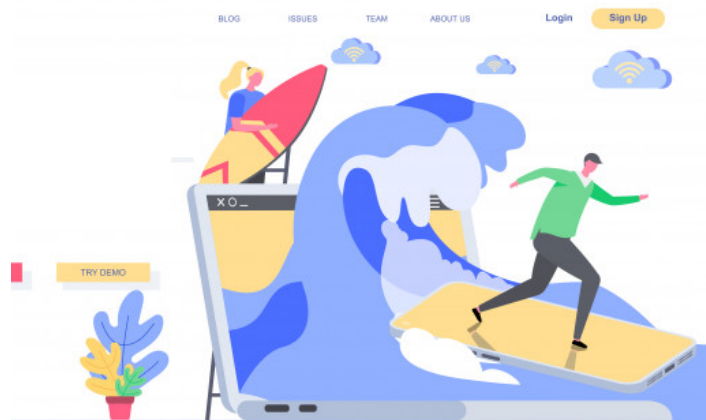
Par Céline Jourvert, Assistante de service social du Réseau

La crise sanitaire liée au Covid-19 a permis de constater combien il était essentiel de maintenir les liens sociaux et l'accès aux soins pour tous. Pour cela l'utilisation informatique et la communication via internet se sont avérées des moyens extrêmement bénéfiques. En effet, de nombreuses personnes se sont saisies de la téléconsultation mais également des prémices de la télé-réhabilitation en participant à des séances d'activité physique adaptée via whereby (outil de réunion à distance utilisé par le réseau Air+R). Bien évidemment, rien ne pourra égaler la richesse de la relation directe mais ce type de prise en charge vient apporter des réponses notamment à la problématique de l'isolement liée à l'incapacité d'une personne à se déplacer.

Reste que nous ne sommes pas tous égaux face à l'utilisation de l'informatique et d'internet. Dans l'objectif d'identifier les besoins et les attentes des adhérents concernant l'accès au numérique, une « enquête informatique » a été réalisée en Juin 2020.

LE SAVIEZ VOUS ?

Il existe 10 000 lieux de médiation numérique en France pour faciliter l'accessibilité et l'usage de cet outil. Pour savoir s'il en existe un près de chez vous, RDV sur le site internet suivant : <http://annuaire.mediation-numerique.fr/annuaire.html>



79 personnes ont répondu à ce questionnaire en ligne et pour les personnes dans l'impossibilité de répondre via ce procédé, le réseau a proposé de recueillir les réponses par téléphone. L'enquête permet de constater que les adhérents du réseau souhaitent développer leurs compétences informatiques. Parmi les chiffres et informations à retenir :

- 35% des participants rencontrant une difficulté informatique n'ont personne à qui s'adresser pour être aidés. 10% disent rester avec leurs difficultés.
- 73% des participants favorables pour participer à des séances d'APA en visioconférence.
- 68% des personnes souhaitent développer leurs connaissances informatiques.
- 90% des personnes intéressées pour participer à des cours informatiques.
- 75% des participants souhaitent réaliser leur démarche sociale en ligne de façon plus autonome.
- 71% des participants ne savent pas vers qui s'orienter pour être accompagnés dans la réalisation des démarches sociales en ligne.

L'accompagnement des adhérents dans la réalisation des démarches informatiques du quotidien est indispensable pour faciliter l'accès aux soins et l'ouverture de certains droits sociaux. Il est également nécessaire de renforcer les capacités des adhérents à résoudre les blocages informatiques et de connexion les plus fréquents.

#Le clin d'oeil du médico-social

Enfin, le repérage des partenaires de proximité déjà engagés dans ce domaine va être réalisé pour encourager les orientations.

Dans ce sens, le Réseau Air+r va impulser une recherche de subvention afin de proposer une action personnalisée aux besoins des adhérents du réseau.

Par ailleurs, les adhérents souhaitant transmettre leurs connaissances informatiques sont encouragés dès à présent à se manifester auprès de l'assistante sociale du réseau. Pour mener à bien ce nouveau projet, le réseau Air+R est à l'écoute de vos suggestions, n'hésitez pas à rentrer en relation avec Céline JOUVERT, assistante de service social



L'objectif de cet outil numérique est de faciliter la transmission des informations médicales entre les différents professionnels de santé intervenant dans le parcours de soins des patients afin de proposer des soins et des traitements adaptés et complémentaires. Pour les assurés, il permet également de centraliser ses données médicales et de les consulter dans l'immédiat. Pour cela les éléments pouvant figurer dans le DMP sont :

- L'historique de soins des 24 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie ;
- Les antécédents médicaux et résultats d'examens ;
- Les comptes rendus d'hospitalisations ;
- Les coordonnées des proches à prévenir en cas d'urgence ;
- Les directives anticipées concernant la fin de vie.

DMP : un carnet de santé numérique

Par Céline Jourvert, Assistante de service social du Réseau

La loi n° 2016-41 de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, complétée par le décret 2016-914 du 4 juillet 2016, a confié à la caisse nationale d'assurance maladie la mise en œuvre du Dossier Médical Partagé (DMP) et son évolution. Le DMP est un carnet de santé numérique dans lequel sont enregistrées les informations médicales des assurés. Elles peuvent être consultées par les professionnels de santé à qui le patient autorise l'accès. Cette autorisation peut à tout moment être suspendue par l'assuré.

Afin d'utiliser cet outil, il est nécessaire de le créer en ligne sur : www.dmp.fr ou avec l'aide d'un professionnel de pharmacie ou d'une agence CPAM. La consultation du DMP peut ensuite se faire à tout moment via tout outil numérique notamment les smartphones. Le DMP est un outil gratuit, confidentiel et sécurisé, son utilisation n'est pas obligatoire. Des interrogations, des avis, des besoins d'infos complémentaires à ce sujet ? N'hésitez pas à discuter du DMP avec votre médecin traitant. L'assistante sociale du réseau est également à votre service pour aborder ce sujet.



CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE L'HERAULT

(CFPPA HERAULT)

